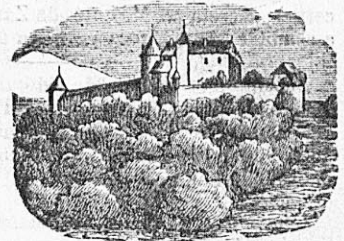




LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50
 » 6 mois, » 2 50
 Étranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux
 de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

HORAIRE D'ÉTÉ : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁴⁰ 2³⁵ 8²⁵ — Bulle, arr. 8⁰⁸ 1²⁷ 4⁵³ 10⁴⁰

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Canton, 10 cent.
 Suisse, 15 c.; Étranger, 20 c.
 la ligne ou son espace.
 Réclames : 30 cent. la ligne.
 S'adresser à l'agence de pu-
 blicité Haasenstein & Vogler, à
 Bulle, Grand'rue 20; Fribourg,
 place de l'Hôtel de Ville, ou à
 ses succursales.

BULLE, le 29 juin 1897.

Toujours les deux balances.

On peut différer d'opinion en ce qui concerne les deux ou trois plus grandes questions venues ces derniers temps devant l'Assemblée fédérale, mais il ne viendra toutefois pas à l'idée d'un esprit loyal quelconque de constater que notamment les projets d'assurance et de fixation des traitements — parmi lesquels ceux de la nombreuse et intéressante catégorie des postiers et télégraphistes — n'aient été l'œuvre d'hommes à esprit large et généreux, soucieux de prendre le vrai chemin pour que cette devise : « Un pour tous, tous pour un » cesse définitivement d'être une ironie.

Aussi bien est-on révolté de lire dans *l'Ami du peuple* et précisément à propos de ces lois humanitaires :

« Il (le Conseil fédéral) veut être en mesure d'exiger la reconnaissance et, pour y arriver, il attacherait volontiers les chiens avec des saucisses. »

S'il peut y avoir lieu de critiquer certains côtés des projets à l'ordre du jour du Parlement, il sied du moins de constater au préalable qu'il n'y a pas grand tort à attacher les chiens avec des saucisses dès qu'on se préoccupe d'avoir assez de saucisses pour enchaîner tous les chiens de manière à ne pas faire de parias dans l'immense meute.

L'Ami du peuple qui accepte la solidarité de tous les actes du gouvernement fribourgeois aurait dû être le dernier à nous parler de la sorte. Car si la Confédération attache des chiens avec des saucisses, elle a, du moins, le soin de s'assurer préalablement si les « chiens » qu'elle régale ainsi sont bien de race suisse. Tout autre est la méthode du gouvernement à qui *l'Ami* passe la rhubarbe pour avoir du séné. Ce gouvernement, si farouche dès qu'il s'agit des deniers de la Confédération, s'empresse de rire au nez de ses administrés dès qu'ils s'avisent de formuler une simple réclamation à propos des deniers qu'on soutire de leurs poches.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 105

MONSIEUR LECOQ

PAR
 ÉMILE GABORIAU

XXXIII

Eh bien !... il y eut une femme, une jeune fille, que n'émurent ni ne touchèrent les lamentables scènes dont Montaignac était le théâtre.

Mlle Blanche de Courtomien demeura souriante comme de coutume, au milieu d'une population en deuil; ses yeux si beaux restèrent secs pendant que coulaient tant de pleurs.

Fille d'un homme qui, durant une semaine, exerça une véritable dictature, elle n'essaya pas d'arracher au bourreau un seul des malheureux qui furent jetés à la commission militaire.

On avait arrêté sa voiture sur le grand chemin !... Voilà le crime que Mlle de Courtomien ne pouvait oublier...

Elle n'avait dû qu'à l'intercession de Marie-Anne de ne pas être retenue prisonnière. Voilà ce qu'il était au-dessus de ses forces de pardonner.

Aussi, est-ce avec l'exagération du ressentiment que le lendemain, en arrivant à Montaignac, elle avait raconté à son père ce qu'elle appelait « ses humiliations », l'incroyable arrogance de la fille de Lacheneur et l'épouvantable brutalité des paysans.

Et quand le marquis de Courtomien lui demanda si elle consentait à déposer contre le baron d'Escorval, elle répondit froidement :

— Je crois que c'est mon devoir, et je le remplirai, quoi qu'il soit pénible.

Elle ne pouvait ignorer, on ne lui laissa pas ignorer que

Et, puisqu'on nous a parlé de chiens et de saucisses, il nous est difficile de ne pas constater que les saucisses que le fisc fribourgeois vient décrocher dans notre grenier, sans même nous en demander la clef, ne servent pas à attacher les « chiens » indigènes. Ceux-ci n'ont pas à être attachés; ils sont entassés dans des cages solides où on les laisse japper à l'aise, tandis qu'on attire des « chiens » du dehors. On semble, en effet, se préoccuper, depuis que nous avons une université, à attirer les « bêtes » de races étrangères. — « Ici, ici, Azor ! — Ici, ici, Turc ! » Et Azor et Turc bondissent par-dessus le Jura ou le Rhin pour venir présenter le cou aux chaînes de saucisses que le charcutier Georges Python a fabriquées avec les viandes qu'il est interdit aux Fribourgeois de manger.

Aussi, soit en lisant *l'Ami du peuple*, soit en écoutant les discours de M. Python aux États, est-on réellement anéanti par l'effronterie que met la coterie gouvernementale à afficher sa duplicité.

Mais à quoi bon s'étonner encore de quelque chose pour peu que l'on songe que tout cela est l'œuvre de ce même M. Python qui se disait socialiste il y a quatre ans dans le but de se faire élire conseiller national sur la même liste que M. Scherrer et qui, aujourd'hui, aux États, passe par-dessus le corps du catholique M. Zemp pour éviter de faire une loi favorable à ceux qu'il bernait alors et qu'il aurait — sa politique fédérale actuelle en témoigne — trahis depuis.

Chambres fédérales.

L'Assemblée fédérale a poursuivi ces jours derniers la discussion des assurances et du rachat. Comme intermède, on s'occupe du conflit consulaire de Montevideo et de la correction du Casseratte à laquelle on affecte une subvention de 100,000 fr., soit le 50 %.

La commission des États du rachat a décidé par 7 voix contre 4 d'entrer en matière sur la proposition de M. Blumer dans le sens d'une conciliation sur la base d'une décentralisation. M. Zemp a accepté de faire une rédaction sur laquelle la commission déli-

sa déposition serait un arrêt de mort, elle persista, parant sa haine et son insensibilité des noms de vertu et de sacrifice à la bonne cause.

Au moins faut-il lui rendre cette justice que son témoignage fut sincère.

Elle croyait réellement, en son âme et conscience, que c'était le baron d'Escorval qui se trouvait parmi les conjurés sur la route de Sairmeuse et dont Chantolaineau avait invoqué l'opinion.

Cette erreur de Mlle Blanche, qui fut celle de beaucoup de gens, venait de l'habitude où on était dans le pays de ne jamais désigner Maurice que par son prénom.

En parlant de lui, on disait : M. Maurice. Quand on disait M. d'Escorval, c'est qu'il s'agissait du baron.

Du reste, une fois cette accablante déposition écrite et signée de sa jolie et petite écriture aristocratique, bien fine, sèche, Mlle de Courtomien affecta pour les événements la plus profonde indifférence.

Elle voulait qu'il fût bien dit que rien de ce qui touchait des gens de rien, comme ces pauvres paysans, n'était capable de troubler la sérénité de son orgueil.

On ne l'entendit pas adresser une seule question.

Mais cette superbe indifférence était jouée. En réalité, au fond de son âme, Mlle de Courtomien bénissait cette conspiration avortée qui faisait verser tant de larmes et tant de sang.

Marie-Anne n'était-elle pas, la pauvre jeune fille, emportée par le tourbillon des événements !...

— Maintenant, pensait-elle, le marquis me reviendra et je lui aurai vite fait oublier cette effrontée qui l'avait ensorcelé.

Chimères !... Le charme s'était évanoui qui avait fait flotter indécise la passion de Martial entre Mlle de Courtomien et la fille de Lacheneur.

Surprise d'abord par les grâces pénétrantes de Mlle Blanche, il avait fini par distinguer l'expérience cruelle et la profondeur de calcul dissimulées sous les apparences d'une

bérera aujourd'hui; il est probable que le Conseil fédéral confirmera l'interprétation de Scherb sur le calcul du prix d'achat.

Les symptômes de déténe s'accroissent.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Candidature Droz. — On écrit de Berne au *Genève* :

« Je vous répète qu'il ne faut accueillir qu'avec la plus grande méfiance les dépêches qui annoncent que M. Droz est décidément désigné comme gouverneur provisoire de la Crète, et qu'il va partir. Rien n'est moins sûr; il y a un cheveu, sinon une perruque. »

Assemblée du Jura-Simplon. — L'assemblée générale des actionnaires du Jura-Simplon s'est réunie samedi à 2 h. dans la salle du Musée à Berne. Étaient présents 188 actionnaires, représentant 132,528 voix. Les propositions du conseil d'administration concernant le rapport annuel et les comptes pour 1896, ainsi que l'emploi du bénéfice net, ont été adoptées à l'unanimité. En conséquence, les actions de priorité recevront 4 1/2 et les actions ordinaires 4 %.

Ont été nommés membres du conseil d'administration MM. F. Raisin, ancien député aux États, à Genève, Ruchti, conseiller national à Interlaken. Ont été nommés réviseurs des comptes MM. le colonel Schwab, administrateur de l'Office cantonal d'assurance contre l'incendie, à Berne, et Biemann, avocat, à Fribourg.

Armée. — Chez Orell Fussli et Cie, à Zurich, a paru l'« Etat des officiers de l'armée suisse pour 1897. » On y trouve rangés par ordre alphabétique les noms de tous les officiers suisses et leur incorporation. Cette publication est bien connue pour sa précision et son exactitude.

Agriculture. — Le comité de la Société suisse d'agriculture a été composé comme suit : Président, M. Nægeli, de Zurich; vice-président, M. Marti, de Soleure; caissier, M. Hofstetter, d'Udligenschwil (Lu-

adorable candeur.

Mis en garde, il découvrit vite la froide ambition sous la pensionnaire naïve, il comprit la sécheresse de son âme, ses vanités féroces, son égoïsme, et la comparant à la noble et généreuse Marie-Anne, il ne ressentit pour elle qu'éloignement.

Il lui revint cependant, ou du moins il parut lui revenir, mais uniquement par suite de cette légèreté qui était le fond de son caractère, poussé par cet inexplicable sentiment qui parfois nous détermine aux actions qui nous sont le plus désagréables, et aussi par désespoir, par découragement, désespoir, parce qu'il sentait bien que Marie-Anne était perdue pour lui.

Enfin, il se disait qu'il y avait eu parole échangée entre le duc de Sairmeuse et le marquis de Courtomien, que lui-même avait promis, que Mlle Blanche était sa fiancée...

Était-ce la peine de rompre des engagements publics ?... Ne faudrait-il pas finir par se marier un jour ?... Pourquoi ne se pas marier ainsi qu'il était convenu ! Autant épouser Mlle de Courtomien que toute autre, puisqu'il était sûr que la seule femme qu'il eût aimée, la seule qu'il pût aimer, ne serait jamais sienne...

Froid et maître de lui près d'elle, et certain qu'il resterait de même, il lui fut aisé de jouer la comédie merveilleuse de l'amour, avec cette perfection et ce charme que n'atteint jamais, cela est triste à dire, un sentiment vrai.

Son amour-propre, bien qu'il ne fût point fat, y trouvait son compte, et aussi cet instinct de duplicité qui perpétuellement mettait en contradiction ses actes et ses pensées.

Mais pendant qu'il paraissait ne s'occuper que de son mariage, tandis qu'il berçait Mlle Blanche, enivrée, de rêves décevants et des plus doux projets d'avenir, il ne s'inquiétait que du baron d'Escorval.

Qu'étaient devenus, après leur évasion, le baron et le capitaine Bayois ?... Qu'étaient devenus tous ceux qui étaient allés les attendre, — Martial le savait, — au bas du rocher,

e, Grand'rue 20.

mps et été 1897.

uis les genres bon
riches.

ins, le mètre de fr. 7.75 à 75 c
ins, le mètre de fr. 8.50 à 90 c
ins, le mètre de fr. 16.50 à 80 c
ins, le mètre de fr. 1.90 à 30 c
arg., le mètre de fr. 1.95 à 14 c
ima, le mètre de fr. 1.15 à 50 c
urs, le mètre de fr. 9.30 à 65 c
fil, le mètre de fr. 5.— à 40 c
mél., la pièce de fr. 28.50 à 4.50

nt surtout par leur arôme
antie. En vente chez :
abr. Gremion, nég., Gruyères.

Bulle.

ing, tôle galvanisée,

it, couleuses,

oute concurrence.

de l'Ecu.

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

KOHLER

cerne); secrétaire, M. Lutz, de Zurich. La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Ragatz.

Subsides. — Un subside fédéral de 20 % des dépenses réelles pour des chemins d'alpages au canton de Vaud est accordé à la commune de Bullet (maximum 960 fr.) et à la commune de Grandson (maximum 2680 fr.).

Commerce. — Dimanche, dans une réunion des tisseurs de soie, à Lyon, la résolution suivante a été votée :

« Considérant que la crise sans précédent dont l'industrie du tissage de la soie souffre depuis 20 mois a pour cause la diminution du tarif des droits sur les soieries pures concédée à la Suisse en 1895, — considérant que tous les pays qui produisent et consomment des soieries ont dans leurs tarifs des droits élevés sur l'importation des soieries pures, — la réunion décide à l'unanimité de demander d'élever à 7 fr. 50 les droits sur les soieries pures de fabrication étrangère et d'accorder aux soieries pures françaises le même régime qu'aux soieries mélangées en ce qui concerne leur vente sur les marchés extérieurs. »

Zurich. — Depuis très longtemps, la contrée de Kussnacht était mise en émoi par de nombreux attentats à la pudeur commis sur des fillettes. Toutes les recherches faites par la police pour découvrir le coupable restèrent infructueuses pendant plusieurs mois, et ce n'est que dernièrement que les agents de la sûreté sont parvenus à mettre la main sur le criminel pour y répondre de ses méfaits, ce triste personnage s'est entendu condamner à cinq ans de travaux forcés.

— Un voiturier de Zurich et son employé s'étaient rendus dimanche matin au lac pour baigner trois chevaux. Les deux hommes et les trois chevaux se sont noyés. On n'a pas encore retrouvé les corps.

Berne. — A qui appartient la Jungfrau? La question vient, dit-on, d'être posée par la commission scientifique appelée à examiner le projet de construction du chemin de fer de la Jungfrau. Il semble que ces hauts sommets ne doivent appartenir qu'à Dieu et qu'ils ont, comme locataires, ceux auxquels il donne des jarrets assez vigoureux et d'assez bons poumons pour les gravir. Mais non, la Jungfrau a un propriétaire, tout comme le plus vulgaire monticule dans un jardin bourgeois.

Seulement on ne sait si ce propriétaire est une corporation ou si c'est l'Etat de Berne. La corporation a des titres que l'on dit sérieux et l'Etat de Berne revendique la Jungfrau en vertu de son droit de haute surveillance et de souveraineté sur le sol. Et peut-être la question devra-t-elle être portée devant les tribunaux. Puis, lorsque la station du Mönchjoch aura été construite, un troisième larron interviendra sous la forme de l'Etat du Valais qui aura aussi son mot à dire. Or, le droit bernois et le droit valaisan diffèrent sur ce point que la haute montagne ressort dans le canton de Berne à la souveraineté de l'Etat, tandis que dans le Valais ce sont les communes qui en sont propriétaires. Décidément cela se complique. Trois propriétaires, un chemin de fer, sans parler des touristes en souliers vernis et en chapeau de haute forme. Pauvre Jungfrau !

Mme d'Escorval et Marie-Anne, l'abbé Midon et Maurice, et aussi quatre officiers à la demi-solde ?...

C'était donc dix personnes en tout qui s'étaient enfuies. Et il en était à se demander comment tant de gens avaient pu disparaître comme cela, tout à coup, sans laisser de traces, sans seulement avoir été aperçues...

Ah ! il n'y a pas à dire, pensait Martial, cela dénote une habileté supérieure... je reconnais la main du prêtre...

L'habileté, en effet, était grande, car les recherches ordonnées par M. de Courtomien et par M. de Sairmeuse se poursuivaient avec une fiévreuse activité.

Cette activité même désolait le duc et le marquis, mais qu'y pouvaient-ils ?...

Il leur arrivait ce qui le plus souvent advient aux chefs qui se passionnent tout d'abord. Ils avaient imprudemment excité le zèle de leurs subalternes, et maintenant que ce zèle allait à l'encontre de leurs intérêts et de leurs desirs, ils ne pouvaient ni le modérer, ni même se dispenser de le louer.

Ils ne songeaient cependant pas sans terreur à ce qui se passerait si le baron d'Escorval et Bavois étaient repris.

Tairaient-ils la connivence qui leur avait valu la liberté ? Evidemment, non. Ils n'étaient certains que de la complicité de Martial, puisque Martial seul avait parlé au vieux caporal, mais c'était assez pour tout perdre.

Heureusement les perquisitions les plus minutieuses restaient vaines.

Un seul témoin déclarait que, le matin de l'évasion, au petit jour, il avait rencontré non loin de la citadelle, un groupe d'une dizaine de personnes, hommes et femmes, qui lui avaient paru porter un cadavre.

Rapproché des circonstances des cordes et du sang, ce témoignage faisait frémir Martial.

Il avait noté un autre indice encore, révélé par la suite de l'enquête.

Tous les soldats de service la nuit de l'évasion ayant été interrogés, voici ce que l'un d'eux avait déclaré :

« — J'étais de faction dans le corridor de la tour plate,

Lucerne. — Dimanche est tombée du Känzeli (Pilate) une jeune fille, nommée Elise Kronauer, repasseuse à l'hôtel du Lac, à Lucerne. La malheureuse n'a pas tardé à expirer.

Grisons. — C'est une triste histoire que la *Berner Volkszeitung* raconte sur la foi de lettres particulières, au sujet du val de Samnaun et de la lutte pour l'existence que ses habitants ont à soutenir actuellement. Le val de Samnaun touche à la frontière du Tyrol; il a sa seule issue à Finstermünz, une gorge étroite que traverse l'Inn et où se trouve un château qui appartient à l'Autriche, ainsi qu'un poste de douane. De tous les autres côtés, la vallée est fermée. Or, voici que le gouvernement autrichien vient d'interdire tout passage de bétail suisse sur son territoire. Il va même jusqu'à arrêter à la frontière les bêtes de trait. Les habitants du val de Samnaun sont donc obligés de transporter à dos d'hommes les denrées dont ils ont besoin et le fourrage qu'ils vont, en empruntant forcément le territoire autrichien, récolter dans leurs propres prés. La vie en devient si difficile que beaucoup d'habitants de la vallée, après avoir abattu une partie de leur bétail, songent sérieusement à abandonner leurs foyers.

La *Berner Volkszeitung* fait en faveur de ses malheureux confédérés un appel pressant. Il n'y a pas, dit-elle, un instant à perdre; il faut aller au secours de cette population désespérée avant qu'elle soit absolument ruinée.

Il existe pour elle un moyen de sortir de cette cruelle situation. Que l'on se hâte de construire une route qui, du val de Samnaun, en longeant la rive suisse de l'Inn, aboutirait à Martinsbruck et reliait ainsi la vallée directement à la Suisse. Cette route n'aurait que quelques kilomètres de longueur, ce n'est donc pas une entreprise présentant d'insurmontables difficultés.

Thurgovie. — Dimanche dernier, dans la matinée, un jeune homme assistait à la messe dans l'église de Bischofszell. Tout à coup on le vit s'affaïsser lourdement sur les dalles du temple, et lorsqu'on s'approcha pour lui porter secours, on constata qu'il avait cessé de vivre, frappé par une attaque d'apoplexie. Le malheureux s'appelle Bönjes, employé supérieur à la fabrique de Bischofszell. Marié depuis quatre semaines, il était rentré la veille de son voyage de nocce. On se figure aisément la douleur qu'a dû éprouver sa jeune épouse en apprenant la nouvelle de la mort si inattendue de son mari.

Valais. — Vendredi est mort à Lausanne, à l'âge de 45 ans, M. Robert Morand, notaire, à Martigny, ancien rédacteur du *Confédéré* et ancien député. C'est une des figures les plus avenantes du parti libéral valaisan qui disparaît à la fleur d'âge. Progressiste convaincu, M. Robert Morand a ce mérite de n'avoir cessé de lutter, même à certaines heures où chacun se reposait autour de lui dans une sorte de lassitude découragée. Jovial et spirituel, il apportait dans les fêtes et les banquets la note joyeuse, il y était depuis longtemps le major de table obligatoire. Depuis plusieurs mois, sa santé déjà ébranlée à une ou deux reprises n'avait cessé de décliner et l'issue fatale que l'on déplore n'était que trop prévue.

M. Robert Morand était fils de M. Alphonse Morand, l'un des hommes les plus diserts que le Valais français ait produit dans ce siècle, ancien conseiller

quand, vers deux heures et demie après qu'on eût écoré Lacheneur, je vis venir à moi un officier. Il me donna le mot d'ordre, naturellement je le laissai passer. Il a traversé le corridor et est entré dans la chambre voisine de celle où était enfermé M. d'Escorval et en est ressorti au bout de cinq minutes...

« — Reconnaissez-vous cet officier ? » avait-on demandé à ce factionnaire.

Et il avait répondu :

« — Non, parce qu'il avait un manteau dont le collet était relevé jusqu'à ses yeux. »

Quel pouvait être ce mystérieux officier ? qu'était-il allé faire dans la chambre où les cordes avaient été déposées ?

Martial se mettait l'esprit à la torture sans trouver une réponse à ces deux questions.

Le marquis de Courtomien, lui, semblait moins inquiet. Ignorez-vous donc, disait-il, que le complot avait dans la garnison des adhérents assez nombreux ? Tenez pour certain que ce visiteur qui se cachait si exactement était un complice qui, prévenu par Bavois, venait savoir si on avait besoin d'un coup de main.

C'était une explication et plausible même : cependant elle ne pouvait satisfaire Martial. Il entrevoyait, il pressentait au fond de cette affaire un secret qui irritait sa curiosité.

« — Il est inconcevable, pensait-il avec dépit, que M. d'Escorval n'ait pas daigné me faire savoir qu'il est en sûreté !... Le service que je lui ai rendu valait bien cette attention. »

Si obsédante devint son inquiétude, qu'il résolut de recourir à l'adresse de Chupin, encore que ce traître lui inspirât une répugnance extrême.

Mais n'obtenait plus qui voulait des offices du vieux marauder.

Ayant touché le prix du sang de Lacheneur, ces vingt mille francs qui l'avaient fasciné, Chupin avait déserté la maison du duc de Sairmeuse.

Retiré dans une auberge des faubourgs, il passait ses journées tout seul, dans une grande chambre du premier étage.

national et rédacteur-fondateur de l'*Echo des Alpes*, organe de la *Jeune-Suisse*, qui eut ses heures de célébrité vers 1840-47.

— On lit dans la *Gazette du Valais* : Eugène Troillet, de Bagnes, cocher de fiacre à Paris qui s'est brûlé la joue en sauvant plusieurs personnes de l'affreux incendie, a reçu du gouvernement français une médaille de 1^{re} classe (argent) en récompense de son courage.

C'est le fils du plus ancien meunier et boulanger de la vallée, qui porte allègrement ses 86 ans et qu'on voyait cet hiver encore descendre journellement à son moulin, la poitrine à demi découverte, malgré un froid intense, pour y travailler ses farines.

Lorsque dernièrement il apprit l'honneur fait à son fils, le bon vieux père se mit à pleurer de joie.

Neuchâtel. — Vendredi soir, à 10 h. 35, une assez forte secousse de tremblement de terre, accompagnée de grondement souterrain, a été ressentie à St-Blaise, où elle a provoqué une panique. La porte d'une grange est tombée; dans quelques maisons les cadres des murs sont tombés et la vaisselle s'est heurtée. Il n'y a pas eu d'autres dégâts.

— Dans une assemblée générale tenue au château de Valengin, la Société neuchâteloise d'histoire a décidé de publier un recueil des actes de bourgeoisie et d'alliances de Neuchâtel avec les villes et cantons suisses. Elle a confié cette œuvre à MM. Charles Châtelain, pasteur à St-Blaise, et Piaget, professeur à l'académie de Neuchâtel.

ÉTRANGER

France. — Le Sénat a adopté le projet approuvant les tarifs arrêtés par la conférence télégraphique de Budapest et le projet approuvant les conventions télégraphiques entre la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et la Russie.

Océanie. — On signale une éruption violente du volcan Mayore dans la province d'Abay. La lave a causé de grands dégâts. On ignore s'il y a des victimes.

CANTON DE FRIBOURG

Initiative. — Dans la Veveyse, le chiffre des signatures ne doit pas s'élever de beaucoup au delà de 150. Après une cinquantaine de signatures à Châtel-St-Denis, les résultats des communes de Progens et de Grattavache, où l'on compte beaucoup d'ouvriers de la verrerie, méritent seuls d'être signalés.

Progens donne une quarantaine de signatures, Grattavache une trentaine, Semaless n'en donne que 3.

Nous lisons dans le *Confédéré* : La *Freiburger-Zeitung* nous annonce que le district de la Singine n'a donné que 14 signatures pour la demande d'initiative concernant la revision de la Constitution cantonale, ces 14 signatures étant de la commune de Planfayon. Pour bien montrer son respect des droits constitutionnels, le chanoine Tschopp, qui rédige la *Freiburger*, plaisante lourdement les citoyens assez courageux pour oser réclamer tout

La nuit, il se barricadait et buvait... Et jusqu'au jour, le plus souvent, on l'entendait crier et chanter ou lutter contre des ennemis imaginaires.

Cependant il n'osa pas résister à l'ordre que lui porta un soldat de planton, d'avoir à se rendre sur-le-champ à l'hôtel de Sairmeuse.

— Je veux savoir ce qu'est devenu le baron d'Escorval, lui demanda Martial à brûle-pourpoint.

Le vieux marauder tressaillit lui qui était de bronze autrefois, et une fugitive rougeur courut sous le hâle de ses joues.

— La police de Montagnac est là, répondit-il d'un ton bourru, pour contenter la curiosité de monsieur le marquis... Moi je ne suis pas de la police...

« — Etais-ce sérieux ?... N'attendait-il pas plutôt qu'on eût intéressé sa cupidité ? Martial le pensa. »

— Tu n'as pas à te plaindre de ma générosité, lui dit-il, je te paierai bien...

Mais voilà qu'à ce mot payer, qui huit jours plus tôt eût allumé dans son oeil l'éclair de la convoitise, Chupin parut transporté de fureur.

— Si c'est pour me tenter encore que vous m'avez fait venir, s'écria-t-il, mieux valait se laisser tranquille à mon auberge.

— Qu'est-ce à dire, drôle !...

Oet interruption, le vieux marauder ne l'entendit même pas; il poursuivait avec une violence croissante :

— On m'avait dit que livrer Lacheneur ce serait servir le roi et la bonne cause... je l'ai livré et on me traite comme si j'avais commis le plus grand des crimes... Autrefois, quand je vivais de braconnage et de marande, on me méprisait peut-être, mais on ne me fuyait pas... On m'appelait coquin, pillard, vieux filon et le reste, mais on triquait tout de même avec moi... Aujourd'hui que j'ai deux mille pistoles, on se sauve de moi comme d'une bête venimeuse. Si j'approche, on recule; quand j'entre quelque part, on sort...

(A suivre)

haut ce que des millions manifestent.

Il est du reste nombreux électeurs particulier nos conf pas voulu, pour des dre au mouvement. cun doute contribué demandait cependant existe dans tous les

Correction de
Le public est informé correction de la route sitera, à partir du 5 de la circulation des ches, > entre le pont Belle-Croix. La circulation sera par les Chavaux.
Le public est en prudence aux endroits sur l'ancienne.

Incendie. — M. tin, le feu a dévoré newyl, une maison d'Siffert, et habitée par die est attribué à de

Construction
sont ouverts au b Fribourg, jusqu'au d'une route commun rent à Farvagny, 2^e pour la construction d'Autigny longueur de 1600 m d'un pont voûté sur

Assassinat. — après midi dans le trict de la Singine). nancier, âgé d'une belle-mère.

Adonné à la boiss celle-ci qui lui adresse sujet de son inco mœurs tout aussi m la mendicité.

Vendredi à midi briété, Brühart re trances; mais, cette excitation tout all sur sa belle-mère fille dénaturée qui

Les dignes époux prisons de Tavel. I deux, affirme-t-on, sère.

G R

L'orage de
est venu, samedi, contrée, interromp très occupés en ce

L'orage, venant notre région vers grêlons ont pris d ne saurait, selon la Car ils étaient larg jusqu'à 7 cm. de l trousés et des chap ils se brisaient bru livré à des danses tinter toute la fer par-là les tuiles. Après un bon qua passer par dessus tagnes de Bottere tion de Thounes d'

Pendant un vio midi, à 5 h., une de marchandises de Beatenbucht. grand-peine par le Interlaken.

Pendant que la rage faisait des Kauffbach s'est r a inondé le village Kauffbach a été maisons est sous pue entre Gessen

haut ce que des milliers d'électeurs désirent sans le manifester.

Il est du reste profondément regrettable que les nombreux électeurs indépendants de la Singine et en particulier nos confédérés d'autres cantons n'aient pas voulu, pour des questions d'opportunité, se joindre au mouvement. En s'abstenant, ils ont sans aucun doute contribué à faire échec à l'initiative qui ne demandait cependant pas autre chose que ce qui existe dans tous les autres cantons suisses.

Correction de la rampe des Roches. — Le public est informé que l'exécution des travaux de correction de la route de Romont à Mézières nécessitera, à partir du 5 juillet prochain, une interruption de la circulation des voitures au lieu dit : « Les Roches », entre le pont sur la Glâne et l'hôtel de la Belle-Croix. La circulation pour les voitures s'effectuera par les Chavannes.

Le public est en outre prévenu de circuler avec prudence aux endroits où la nouvelle route empiète sur l'ancienne. (Communiqué.)

Incendie. — Mercredi, vers 11 heures du matin, le feu a dévoré, à Buchholz, paroisse de Wünnewyl, une maison d'habitation appartenant à M. Jacob Siffert, et habitée par une famille Müller. Cet incendie est attribué à des enfants.

Construction de routes. — Deux concours sont ouverts au bureau des Ponts et Chaussées, à Fribourg, jusqu'au 30 juin : 1° pour la construction d'une route communale tendant de Rueyres-St-Laurent à Farvagny, sur une longueur de 1800 m.; 2° pour la construction d'une autre route communale tendant d'Autigny à Estavayer-le-Gibloux, sur une longueur de 1600 m., ainsi que pour la construction d'un pont voûté sur le ruisseau du Glibe.

Assassinat. — Un crime a été commis vendredi après midi dans le paisible village d'Ueberstorf (district de la Singine). Le nommé Peter Brühlhart, journalier, âgé d'une trentaine d'années, a étranglé sa belle-mère.

Adonné à la boisson, Brühlhart faisait le chagrin de celle-ci qui lui adressait de fréquents reproches au sujet de son inconduite. La femme Brühlhart, de mœurs tout aussi mauvaises que son mari, pratiquait la mendicité.

Vendredi à midi, rentrant chez lui en état d'ébriété, Brühlhart reçut de nouveau quelques remontrances; mais, cette fois-ci, sous l'empire d'une surexcitation tout alcoolique, il se jeta furieusement sur sa belle-mère et l'étrangla sous les yeux de sa fille dénaturée qui ne fit rien pour la délivrer.

Les dignes époux ont été aussitôt écroués dans les prisons de Tavet. Ils ont eu deux enfants, morts tous deux, affirme-t-on, de mauvais traitements et de misère.

GRUYERE

L'orage de samedi. — Un formidable orage est venu, samedi, vers 3 heures, s'abattre sur notre contrée, interrompant net les occupations des faneurs très occupés en ce moment-là.

L'orage, venant du plateau vaudois, est passé sur notre région vers 3 heures. Au bout d'un instant, les grêlons ont pris des proportions extraordinaires. On ne saurait, selon la coutume, les comparer à des noix, car ils étaient larges et plats; on en cite qui offraient jusqu'à 7 cm. de longueur. Il y a eu des parapluies troués et des chapeaux fendus. Dans la Grand'rue, ils se brisaient bruyamment sur le pavé, après s'être livré à des danses folles sur les toits dont ils faisaient tinter toute la ferblanterie et dont ils cassaient par-ci par-là les tuiles. Les jardins sont à demi ravagés. Après un bon quart d'heure, on a vu l'épaisse nuée passer par dessus la forêt de Bouleyres et les montagnes de Botterens et de Charmey, suivant la direction de Thounne d'où l'on mande aux journaux :

Pendant un violent orage qui a éclaté cet après-midi, à 5 h., une barque chargée de 20 à 25,000 kg. de marchandises a chaviré sur le lac de Thounne près de Beatenbucht. L'équipage n'a pu être sauvé qu'à grand-peine par le bateau à vapeur qui se rendait à Interlaken.

Pendant que la Haute-Gruyère restait indemne, l'orage faisait des siennes à Gessenay. La digue du Kaufibach s'est rompue sur deux points et le torrent a inondé le village et les prés avoisinants. Le pont du Kaufibach a été emporté. Le rez-de-chaussée des maisons est sous l'eau. La circulation est interrompue entre Gessenay et Gataad.

Embellissement. — Petit à petit, la physionomie de notre ville se perfectionne. Sans parler des transformations de l'Hôtel de Ville et de la mise moderne que l'on donne à divers magasins, voici que le disgracieux et pittoresque trottoir qui longe l'hôtel et le jardin du Cheval-Blanc, entre la place des Alpes et celle du Marché, va enfin être transformé en un trottoir uni, conforme aux nécessités du jour et aux exigences de notre génération.

De son côté, l'hôtel du Cheval-Blanc sera partiellement transformé. La salle du café sera prolongée jusqu'au bord du trottoir et pourvue d'une entrée nouvelle. Le mur actuel du jardin sera baissé de manière à ne plus servir à attacher le bétail, et décoré d'une palissade.

VARIETES

La Maison hantée.

Nouvelle, par JEAN BERTOT.

(Suite et fin.)

Après les civilités d'usage et lorsque je les eus priés de s'asseoir :

— Monsieur le commissaire, dit M. de la Fage, je vous prierais tout d'abord de vouloir bien m'écouter sans sourire, et d'être bien convaincu que nous ne venons pas ici à la légère et pour nous moquer de vous. La maison que nous habitons est hantée par des esprits malfaisants. Ces esprits ne se manifestent pas, comme ailleurs, par des bruits ou par des gémissements : chez nous, ils brisent les vitres à coups de pierres. Nous sommes donc ici en présence de faits palpables, incontestables, réels, faciles à contrôler, mais plus malaisés à expliquer. Des pierres lancées de l'extérieur dans nos fenêtres font voler en morceaux les carreaux et les glaces, créant un réel danger pour les personnes qui se trouvent à l'intérieur, et rendant notre maison vraiment inhabitable. Nous avons cru d'abord à la malveillance, à des farces de rôdeurs de barrière.

Nos domestiques ont fait le guet, nous avons cherché à surprendre les malfaiteurs inconnus. Tout a été inutile. Les pierres sont lancées par une main invisible. Peut-être, monsieur, serez-vous plus heureux que nous. Je viens donc vous prier de faire une enquête, d'établir, si vous le jugez bon, une surveillance propre à nous délivrer de cette persécution, si elle provient d'une cause naturelle et saisissable.

— Y a-t-il longtemps que ces faits se produisent ?
— Depuis plus d'un mois, répondit la comtesse. Nous avons d'abord patienté, espérant mettre la main sur les coupables. Mais nous sommes à bout; nos domestiques sont affolés. Nous-mêmes, nous ne vivons plus. Je vous en prie, monsieur, venez à notre secours !

Je les examinai attentivement pendant qu'ils parlaient. Tous deux étaient assurément sincères; ils n'avaient ni l'un ni l'autre l'air de dupes faciles ou de mystificateurs. Après quelques autres explications, je leur promis de m'occuper de cette affaire.

Je fis poster à l'intérieur du jardin deux agents de la préfecture; à l'extérieur, je fis exercer la surveillance par des gendarmes, sachant que les esprits ont en général une salutaire terreur de ce corps d'élite. A ma grande surprise, rien n'y fit; pas une journée ne se passa sans que le fracas de vitres brisées n'annonçât que les esprits se moquaient impudemment du commissaire. Chez les habitants de la maison, l'affolement redoublait. La chose s'ébruitait. Les journaux publiaient des faits divers palpitants, où ils constataient avec malignité l'impuissance de la police. Le préfet me fit appeler et me demanda si j'allais me laisser longtemps bernier de la sorte.

Il fallait coûte que coûte que je prisse le diable la main dans le sac.

Un jour, j'étais venu à la maison hantée pour constater une fois de plus un vrai massacre de carreaux, et inspecter minutieusement et sans succès tous les points d'où une pierre pouvait atteindre les fenêtres. Je me retirais, fort contrarié, et Mme de la Fage me reconduisait à la grille, lorsqu'un bruit terrible de verres cassés m'annonça que l'esprit poussait l'audace jusqu'à opérer en présence même du commissaire. Mme de la Fage pâlit.

— Vous le voyez, monsieur ! s'écria-t-elle ! C'est une épouvantable chose !

Quelle inspiration subite me traversa l'esprit à ce moment précis ? Quelle idée bizarre se présenta à mon cerveau avec la rapidité de la foudre ?

Je saisis le bras de Mme de la Fage, qui relevait un pli de sa robe de l'air le plus naturel du monde, et je lui fis, de force ouvrir la main.

Il y avait une pierre dans cette main !

J'avais deviné juste.

— Madame, lui dis-je en la regardant fixement, je sais qui jette des pierres dans vos fenêtres ! C'est vous !

Elle frissonnait : elle fit un geste de dénégation.

— Ne niez pas, fis-je avec autorité et sans cesser de la regarder. C'est vous, je le sais. Et je vous défends, — vous entendez, — je vous défends, de jamais recommencer à l'avenir. Ecoutez-moi bien. A partir d'aujourd'hui, le charme est rompu; je vous rends la possession de votre libre arbitre. La force invincible qui vous poussait inconsciemment à cet acte, je l'ai brisée. Vous redevenez vous-même et je vous donne ma parole d'honneur que ceci restera un secret entre vous et moi et que M. de la Fage lui-même n'en serait instruit que si vous recommenciez.

Elle fondit en larmes. Ce fut une sorte de crise nerveuse, qui la soulagea, et même la guérit. Et jamais, depuis lors, on n'entendit parler dans la maison des méfaits des esprits.

* * *

C'est égal, dit un des convives, voilà une étrange histoire. Cette dame qui s'amuse à faire des espiègleries pareilles et à casser ses carreaux me paraît bien invraisemblable.

— Nullement, fit un autre, qui était médecin. C'est une névrose parfaitement caractérisée. Cette femme faisait le mal sans en avoir conscience, sans le vouloir, soyez-en sûrs. Il faut lui pardonner. En est-il beaucoup dont on pourrait en dire autant ?

On propose à un jeune fermier normand fort riche, une héritière généreusement dotée quant à l'argent, mais effroyablement pauvre quant à l'esprit.

— Enfin, pourquoi n'en veux-tu pas ? lui dit son père.

— Parce que... je ne veux pas manger de la dinde le matin et de l'oie le soir !

BIBLIOGRAPHIE

Droits d'auteur. — Aimez-vous le Code des obligations ? J'en fais ma lecture favorite. On y trouve des choses qui étonneraient bien des gens, si les avocats n'en gardaient jalousement le secret.

Vous souvient-il, par exemple, d'une chronique où Bergerat se lamentait spirituellement sur le sort malheureux des hommes de lettres, les seuls auxquels, disait-il, la loi n'accorde pas un droit absolu sur le produit de leur travail.

Venez en Suisse, mon cher Bergerat, et lisez le Code des obligations. Vous y verrez qu'il accorde non seulement à l'auteur le droit exclusif de disposer de son œuvre, mais encore parfois celui de la vendre, simultanément ou successivement, à deux personnes différentes. Vous croyez que j'exagère. Lisez plutôt l'article 376.

Et le suivant, le 377, n'est pas moins fécond en enseignements. Cet article oblige l'éditeur à payer plusieurs fois les droits d'auteur, lorsque par ignorance de la loi il a négligé de convenir, par écrit, du nombre d'éditions qu'il entendait avoir le droit de faire.

Tout cela, et bien d'autres choses encore, se trouve condensé dans un petit volume intitulé *Mon avocat*, qui ne coûte, je crois, qu'un franc soixante-quinze, et qui contient en abrégé le Code des obligations, la loi sur l'état civil et le mariage, la loi sur la faillite, la loi sur la poursuite pour dettes et les fabriques, et une foule d'autres dont le titre m'échappe.

Mon avocat est une démonstration probante de l'intérêt que peut offrir un volume de cette nature, par le monde de faits et d'idées qu'il invoque, les curieuses réflexions qu'il fait naître, les services multiples qu'il est appelé à rendre dans les professions les plus diverses, les plus humbles comme les plus élevées.

Ce n'est plus un dictionnaire que l'on consulte, c'est un livre que l'on feuillette avec soin, pour y découvrir sans cesse quelque chose d'inaperçu, un filon jusqu'alors inexploré, vous ouvrant l'esprit sur une question non encore éclaircie.

(1) MON AVOCAT, par E. Pittard. Chez tous les libraires.

Pour la rédaction : LOUIS COURTHON.

Abonnements à LA GRUYERE :

SUISSE		ÉTRANGER	
1 an	Fr. 4 50	1 an	Fr. 9 —
6 mois	2 50	6 mois	5 —

Les demandes d'abonnement de l'ÉTRANGER ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées de la valeur, soit 9 fr. pour l'année ou 5 fr. pour six mois.

Aucune demande de changement d'adresse ne peut être prise en considération si elle n'est accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres-poste pour frais de réimpression.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, Grand'rue 20.

Meunerie agricole

BARBEY-NICOLLI, Bulle.

Produits alimentaires.

Pâtes qualités supérieures.

Gruaux d'avoine et d'orge.

Semoules de froment et de maïs.

Blés rouges et noirs pour volaille.

Bourre d'épeautre.

GROS & DÉTAIL
Prix avantageux.

AVIS

Mon dépôt de **ciment, chaux, briques, tuiles, tuyaux** en grès dur de Belgique, de toutes dimensions, pour conduites d'eau, descentes de latrines, etc.; embranchements et courbes pour tuyaux; cuvettes pour W.-C.; plots en ciment, drains, ardoises de toutes dimensions; charbon de foyard première qualité.

Toutes ces marchandises seront vendues aux prix les plus réduits. Mon dépôt sera ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir. Il se trouve attenant à l'atelier de ferblanterie, ancien bâtiment de la tannerie.

J. VIALE

FARINES ET SONS

Maïs en grains et moulu, blé, orge et avoine comprimée et en grains, tourteaux, graine et farine de lin, bourre d'épeautre.

Spécialité de moulure pour bétail, concassage à façon; force motrice électrique.

Marchandise de première qualité. — Prix réduits.

Jos. CROTTI, Bulle.

GIPPA & FOLGHERA, entrepreneurs, à Bulle.

Dépôt de drains, tuiles d'Altkirch et Perrusson, ardoises, chaux et ciments.

Notre dépôt, à la gare, est ouvert tous les jours.

PRIX TRÈS RÉDUITS

Poudre à lessive Schuler

à base d'ammoniaque et de **térébenthine** n'en employera jamais aucune autre, car elle est la seule qui possède une aussi merveilleuse puissance de blanchir le linge sans l'altérer.

Se trouve partout. Paquet de demi-kilogramme : 35 centimes.

Représentant pour la vente en gros : Jean Kaser, Fribourg.

VILLE DE BULLE

Vu le décès du titulaire, un concours est ouvert pour le pourvoir au poste de sonneur et de souffleur à l'église paroissiale. Traitement annuel : 360 fr.

S'inscrire au Bureau de ville jusqu'à vendredi 2 juillet prochain, à 5 heures du soir.

Le Secrétariat de ville.

Compagnie du chemin de fer BULLE-ROMONT

MM. les actionnaires sont informés que le paiement du 2^e dividende, fixé à 3 1/2 % par l'assemblée générale du 15 juin 1897, sera effectué dès le 1^{er} juillet prochain, à raison de 17 fr. 50, contre remise du coupon N° 2 : à Bulle, à la caisse de la Compagnie; à Fribourg, à la Banque cantonale; à Lausanne, chez MM. Ch. Masson & Co. Bulle, le 22 juin 1897.

Chemin de fer Bulle-Romont, L'Administrateur délégué à la direction : P. FEIGEL

Compagnie du chemin de fer BULLE-ROMONT

MM. les porteurs d'obligations sont avisés que le paiement du coupon au 1^{er} juillet 1897 sera effectué à l'échéance contre remise des coupons : à Bulle, à la caisse de la Compagnie; à Fribourg, à la Banque cantonale; à Lausanne, chez MM. Ch. Masson & Co. Bulle, le 22 juin 1897.

Chemin de fer Bulle-Romont, L'Administrateur délégué à la direction : P. FEIGEL

Café de la Tour-de-Trême PRÈS BULLE

Un des plus jolis buts de promenade. — Grand jardin avec ombrage. — Lumière électrique. — Emplacement pour sociétés. — Rafraîchissements et restauration, etc. Se recommande

Aug. Reichlen.

TOUTE FEMME

a, a en ou aura, à un degré quelconque, une forme d'anémie. Tout homme, tout être humain, grand et petit, use, dépense, détruit continuellement du sang et des globules rouges. Tous doivent le reconstruire, tous les jours et sans discontinuité. L'anémie ouvre la porte à toutes les maladies, à l'œuvre destructive des microbes malfaisants. La pilule hématogène, signée Dr J. Vindevogel et A. Bret, convient donc à tous, à tous les âges de la vie; elle est indispensable dès qu'il y a faiblesse, état anémique, digestibilité amoindrie, langueur des fonctions, épuisement vital ou nerveux, débilité de toute origine, état dystrophique ou malnutrition, impuissance et stérilité.

La grossesse, la lactation, les âges de croissance, les états de convalescence, les formes diverses d'anémie et de chlorose, les états nerveux, les névroses, la danse de St-Guy, l'albuminurie, l'imminence de l'état morbide qualifié tuberculeux ou phtisie, la phtisie confirmée et affaiblie, tout état qui accuse un ralentissement de nutrition, de digestion, de reconstitution du sang et des forces; voilà les états où la **Pilule hématogène** triomphe parce qu'elle nourrit, refait le sang et les forces de l'économie.

Le Dr J. Vindevogel conseille la pilule avec le repas, soit au début, soit à la fin : 2 à 3 par jour pour les cas légers, dans lesquels il ne faut que fouetter la fonction de l'hématose. La durée se limite ici à deux ou trois semaines par trimestre, surtout au début du printemps et en automne (mars et novembre). Dans les états morbides signalés, la dose monte de 3 à 5, 6 par jour, toujours aux repas : la durée du traitement est de 6 à 10 semaines, rarement plus longue. On revient ensuite tous les mois, pendant 8 à 15 jours, à l'usage de 2 ou 3 pilules par jour, pour bien maintenir la guérison et consolider la santé : ce procédé éloigne la rechute ou la récédive.

Les flacons de 125 pilules sont logés dans des boîtes cylindriques : l'étiquette porte la signature du Dr VINDEVOGEL et celle de A. BRET, pharmacien. Ces signatures doivent être exigées comme garantie de l'authenticité de la formule et du produit.

Le prix est de 4 fr. 50 c. la boîte de 125. — Toute bonne pharmacie, soucieuse de servir les intérêts de ses clients, devra être à même d'en fournir aux intéressés.

En vente dans toutes les pharmacies.

Torche, à Vuadens, achète plancheaux.

FONDERIE FABRIQUE DE MACHINES ZURICH S.-A. à Zurich-Altstetten.

Fabrique spéciale pour machines à triturer.

Casseuses, broyeuses, presses à cylindres.

Hélices à broyer, tournants de moulins, cribles et trieurs.

Mélangeurs, élévateurs à godets, ascenseurs.

Machines à boulets. — Moulins centrifuges.

Machines à briques et à tuiles, tables à découper.

Moules.

Découpeurs pour l'argile, brasseuses, presses à tuyaux.

Presses pour faitières.

Presses-revolver pour tuiles à emboîtement.

Presses hydrauliques pour briques en ciment et en scories.

Presses à briques

marchant au moteur et à bras. (M8650Z)

Presses pour carreaux, planelles, etc.

Moules pour tuyaux.

Grues à vapeur, à main, à pivot, etc.

Installations complètes de tuleries, poteries et fabriques de ciment.

Briqueteries et fabriques de pierres artificielles.

Meilleures références.

Catalogues illustrés.

5000 PAIRES SOULIERS

expédiés contre remboursement, jusqu'à épuisement du stock, aux prix étonnamment bas suivants :

	N° 40/47	Fr. 6 —	au lieu de	Fr. 6 50
Souliers de travail, forts,	> 40/47	> 7 —	> 8 —	
> cuir génisse,	> 40/47	> 7 90	> 9 —	
> hommes, à lacets, façon militaire,	> 40/47	> 8 —	> 9 20	
Bottines	> 30/34	> 4 —	> 5 50	
Souliers garçons, forts,	> 35/39	> 5 —	> 6 50	
> à lacets, dames, montants,	> 36/42	> 6 50	> 8 —	
Bottines fines, dames,	> 36/42	> 6 80	> 8 —	
Souliers fillettes, montants,	> 26/29	> 4 —	> 4 50	
> 30/35	> 5 —	> 5 50		
Souliers bas, dames, fins,	> 36/42	> 5 50	> 6 50	
Pantoufles, canevass,	> 36/42	> 3 20	> 4 —	
> cuir, pour dames, marchandise Ia,	> 36/42	> 4 20	> 6 —	
> pour hommes,	> 40/47	> 6 —	> 7 —	

En outre, environ 2000 chemises de travail à 1 fr. 80 au lieu de 2 fr. 30.

1000 à 3 fr. 80 à 4 fr. 50.

Hans Hochuli, à la Waarenhalle Fahrwangen (Argovie).



Contre les taons : HUILE SOUVERAINE Pharmacie DAVID, Bulle.

A LOUER

Pour le 21 février 1898, un domaine d'environ 35 poses, avec habitation. S'adresser au propriétaire, Joseph JAQUET, à Echallens.

Fumeurs!

Demandez partout les fameux cigares

"COLOMBIA"

(surnommés la perle des cigares doux), ainsi que les cigares Grandson, Vevey, Rio Grande, Flora; les tabacs Armaillis et Montagnard de la fabrique de cigares et tabacs

Jung & Cie, à Yverdon.

Pruneaux

Bordeaux, Californie et Bosnie. Pommes évaporées, douces et aigres. Poires sèches.

abricots évaporés.

Figues Elémé et Smyrne.

Beau choix de café rôti (grillé).

Au magasin de comestibles

Louis TREYVAUD, Grand'rue 38, BULLE

Vins à l'emporter.

Le sousigné est toujours bien fourni de bons vins rouges et blancs, depuis 40 cent. le litre.

Jos. SUDAN, cave des Amis, maison Barras, vis-à-vis du Cheval-Blanc.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

BREVETÉ!!!

Ciment Universel

de Plüss-Staufner

est incontestablement sans rival pour recoller tous les objets cassés, soit verre, porcelaine, vaisselle de table et de cuisine, pierre, marbre, métal, corne, bois, papier, carton, drap, cuir, etc., etc.

Se vend en flacons de 65 cent.

Seul dépôt pour le district : Imprimerie de la Gruyère, à Bulle.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Bulle. — Emile Lenz [imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse : 1 an

6 m

Etranger, 1 an, 9 fr.;

payable d'avance

Prix du numéro

On s'abonne dans le

de poste.

Bulle

Fin

Par ces chaleurs peu de beau zèle sentants à Berne questions des ass national a cepen le projet d'assura l'on se propose d promenade parm dre du jour, nota vaux, sujet reco séances consacré

Le Conseil nat l'habillement et cordé les crédits pour matériel de

La commission décidé par 7 voi les propositions de Glaris, d'apr généraux appart des chemins de conseils d'arron proportionnellem comme suit : La St-Gall, chacun

Ces conseils de tions étendues. sur toutes les q des chemins de mer :

1° Nommer : b) les chefs de l' d) les fonctionn 2° Fixer les t ployés nommés 3° Approuver directeurs d'arr 4° Approuver 500,000 fr.;

FEUILLE

MONS

Le souvenir des qu'il paraissait vé — Est-ce donc, commise, ignoble me l'a-t-il propos lui. On ne tente p l'argent. Ai-je bie des lois pour me C'était un espi complit.

— Chupin, mon chercher d'Escoor seulement que tu a en connaissance Jean-de-Coche...

A ce dernier n — Vous voules pensant à Balstai ans riche!...

Et pris d'une stupéfait.

— On dirait, p qu'il a fait. Il n'eût pas été Déjà M. de Cor à se reprocher m